

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 122/07)

Date d'adoption de la décision	10.1.2013
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35300 (12/N)
État membre	Espagne
Région	País Vasco
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Ayudas para la seguridad de los atuneros congeladores con puerto base en la Comunidad Autónoma del País Vasco que faenan en el Océano Índico
Base juridique	Real Decreto 803/2011, de 10 de junio, por el que se regula la concesión directa de subvenciones para la contratación de seguridad privada a bordo en los buques atuneros congeladores que actualmente operan en el Océano Índico (BOE nº 157 de 2.7.2011) Acuerdo de consejo de gobierno por el que se concede a Echebaster Fleet, Atunsa, Pevasa, Inpesca y Albacora una subvención directa para contribuir a garantizar la seguridad de los atuneros congeladores con puerto base en la Comunidad Autónoma del País Vasco
Type de la mesure	Régime d'aide
Objectif	Financement partiel du coût du recrutement de personnel de sécurité privé à bord des thoniers congélateurs opérant au départ d'un port de pêche situé dans la région concernée et pêchant dans l'océan Indien pour se protéger de la piraterie
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	1 396 000 EUR
Intensité	25 % des dépenses totales liées aux services. Elle peut être cumulée avec une aide maximale équivalente à 50 % du coût total admissible.
Durée	Jusqu'au 31.12.2012
Secteurs économiques	Pêche maritime
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Dirección de Pesca y Acuicultura del Gobierno Vasco C/ Donostia, 1 Edificio Lakua 01010 Vitoria ESPAÑA
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>